

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit du mois de juin Nous, Paul TRESMONTAN, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : « En votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi deux juillet deux mil dix-huit à vingt heures trente.

L'an deux mil dix-huit, le deux du mois de juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de monsieur Paul TRESMONTAN, Maire.

Présents : MM. Jacques GUÉGNARD, Magali POUPLARD, PASCAL AULAS, Didier PETIT, Daniel ONILLON, Laure BERTRAND, Cécile DESLANDES, Edwige VERGER, Mickaël ROBIN, Hélène GODINEAU

Excusés : Agnès GESLIN,

Secrétaire : Cécile DESLANDES

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation compte-rendu séance du 04 juin 2018,
- 2- Temps d'Activité Péri-scolaire: déclaration auprès de la CAF et de la DDSC, règlements, horaires,
- 3- Convention Yoga Belloquois,
- 4- Budget primitif : décision modificative, virement de crédit, budget communal et budget assainissement,
- 5- Salle de sports : modification du circuit chauffage,
- 6- Salle St Louis : réfection du plafond et luminaires : choix de l'entreprise,
- 7- Vente de l'ancienne charpente du préau école Louis Froger,
- 8- Subvention exceptionnelle société la Liberté,
- 9- Personnel communal : création poste adjoint technique,
- 10- DIA : parcelle section A N° 590 « la Promenade »,
- 11- Demande affichage publicitaire ponctuel,
- 12- Compte-rendu des commissions,
- 13- Question diverses.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 04 JUIN 2018

Monsieur Onillon signale qu'il aurait été bien de préciser le pourquoi de la rencontre avec le centre socioculturel de Thouarcé. Cette rencontre avait pour but de faire un point sur les missions du centre socioculturel étant entendu que ce dernier ne sera plus directement en lien avec la Communauté de communes mais avec les communes.

Suite à cette remarque le compte-rendu de la séance du conseil municipal est adopté par 11 voix pour.

DECLARATION TEMPS D'ACTIVITE PERIS-SOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

A compter du 1er septembre 2018, la gestion des TAP est prise dans sa totalité par la commune.

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- de prendre entièrement à sa charge la gestion des TAP, déclarations auprès des différents services (CAF, DDSC) et divers documents administratifs à produire le cas échéant,
- de maintenir la gratuité des TAP pour les familles,
- de fixer à 3 heures semaine le déroulement des TAP, de 15h45 à 16h45 les lundi, mardi et jeudi

Règlement établi en liaison avec celui de l'accueil-périscolaire et envoyé aux familles, sur lequel est mentionné la participation de la CAF.

CONVENTION YOGA BELLOQUOIS 2018-2019

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la demande de l'association du Yoga Belloquois dans le cadre de l'utilisation de la salle polyvalente de l'école publique Louis Froger.

Après avis consultatif favorable du Conseil d'école, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable et autorise monsieur le maire à signer la convention tripartite entre la mairie, la directrice l'école Louis Froger et la Président de l'association du Yoga Belloquois. Cette convention est établit du 1^{er} septembre 2018 au 15 juillet 2019.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET COMMUNAL

Afin de régulariser les écritures comptables, il y a lieu de modifier les comptes suivants :

Compte 021 recettes d'investissement.....	- 69 524 €
Compte 2188 dépense d'investissement, autres immo corporelles.....	- 69 524 €
Compte 023 dépenses de fonctionnement	- 69 524 €
Compte 739211 dépenses de fonctionnement, attribution de compensation.....	+ 22 445 €
Compte 673 dépenses de fonctionnement, titres annulés sur exercice antérieur	+ 47 079 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

Ces régularisations sont la conséquence d'un trop perçu sur les attributions de compensation de la communauté de communes Loire-Layon Aubance.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de régulariser les écritures comptables, il y a lieu de modifier les comptes suivants :

Compte 203 dépense d'investissement, frais d'études.....	+ 40 000 €
Compte 2315 dépenses d'investissement, installations, matériel et outillage	- 40 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

Ces régularisations permettent d'honorer les factures d'études du schéma directeur est la requalification de la station d'épuration.

SALLE DES SPORTS : MODIFICATION DU CIRCUIT CHAUFFAGE

Monsieur le Maire expose au membres du conseil municipal le devis reçus de l'entreprise Tharreau Energies et Services pour la séparation du circuit de chauffage des vestiaires de la salle des sports et la réalisation d'un nouveau pour les vestiaires de la salle de tennis. Le devis s'élève à 7149.88 € HT. A la demande des membres du conseil municipal une seconde proposition sera demandée à l'entreprise Deslandes David de Beaulieu-sur-Layon. Ce projet sera revu à la prochaine réunion du conseil municipal de septembre.

REFECTION DU PLAFOND DE LA SALLE SAINT LOUIS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les deux nouveaux devis reçus pour la réfection du plafond en dalles de la salle Saint Louis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 pour, 1 contre et 1 abstention autorise monsieur le maire à signer le devis de l'entreprise Verger Multi-Services pour un montant de 11 586 € TTC.

VENTE DE L'ANCIENNE CHARPENTE DU PREAU DE L'ECOLE LOUIS FROGER

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que soit mis à la vente l'ancienne charpente du préau de l'école Louis Froger.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, propose que celle-ci soit vendue 400 € livrée. Avis favorable à l'unanimité des membres présents.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOCIETE LA LIBERTE

Dans le cadre de la reprise par de nouveaux membres et pour les aider à remonter cette association, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de verser à ladite association une subvention exceptionnelle à hauteur de 600 €.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2018.

PERSONNEL COMMUNAL. CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, une publicité d'offre d'emploi doit être publiée auprès du centre de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- 1 - La création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel à compter du 04 septembre 2018, catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe , à raison de 2 heures par jour et ce sur le temps scolaire,
- 2 - La création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire à compter du 04 septembre 2018, catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe , à raison de 25 heures semaine,
- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois,
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété soumise au droit de préemption urbain, Section A N° 590 « La Promenade », pour une superficie de 1000 m². Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

DEMANDE AFFICHAGE PUBLICITAIRE PONCTUEL « LA PROMENADE »

A l'occasion des 10 ans de l'Épicerie Goût Layon de Rablay-sur-Layon, l'association demande à poser une banderole en vue du forum qui se déroule les 15 et 16 septembre prochain. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la pose de cette banderole du 15 août au 16 septembre, sur le terrain appartenant à la commune au giratoire de la Promenade.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Urba-bâtiments-Voirie :

- les travaux de la salle de sports reprennent fin juillet,
- travaux angle rue du Fourneau-rue du Dolmen se terminent,
- lancement de l'étude de sol pour le préau de l'école Louis Froger programmée, suite à cette étude la consultation des entreprises sera lancée.

Affaires Sociales :

- Une rencontre commune avec la commission éducation, l'association des commerçants et artisans, les associations de parents d'élèves des deux écoles a eu lieu pour organiser les festivités de Noël 2018. La municipalité en lieu avec les animations de l'association des commerçants-artisans proposera le dimanche 2 décembre 2018, un spectacle à 16h30 suivi d'un vin d'honneur. Les deux écoles organiseront ensuite leur marché de Noël à la date qui leur convient,
- Demande acceptée pour que les assistantes maternelles se réunissent tous les jeudis à compter de septembre 2018 dans la salle Guynemer.

Culture-jeunesse-sports :

- Lecture d'un courrier de remerciement reçu du Capitaine Frédéric Saint Sans pour l'accueil reçu lors du raid équestre de Saumur,

- La poste : changement des horaires d'ouverture au public à compter du 16 juin 2018 et ce jusqu'au 15 septembre 2018 : lundi fermé, du mardi au vendredi : 11h-12h et 13h-15, samedi 10h30-12h30, dossier à suivre après le 15 septembre,
- Familles rurales : présentation du nouveau directeur lors de l'assemblée générale, à compter de septembre 2018,
- Réunion le 26 juin avec les associations sportives pour le planning 2018-2019 d'utilisation des salles de sports, avec remise des clés en leur possession pour mettre à jour du listing,
- Demande d'entraînement le mercredi soir par la section badminton durant les vacances, les clés seront prises au magasin atout'heure,
- Problème de poubelles non sortis et non vidées lors du passage du ramassage, problème à revoir, urgent.

Education :

- Préparation des festivités de Noël (voir ci-dessus),
- Arrêt maladie de Julie Riodel prolongé jusqu'au 31 août 2018, date de fin de son contrat,

Economie :

- Installation d'un défibrillateur dans la salle de tennis de table/gymnastique,
- présentation du rapport d'activité 2017 reçu du pôle métropolitain Loire Angers qui regroupe 68 communes dont Beaulieu-sur-Layon.

QUESTIONS DIVERSES

- La vente du bien sans maître est en cours avec la signature ce mois-ci de la vente à monsieur et madame Claude Martineau,
- Une pétition des habitants de la rue St Vincent a été adressée au conseil municipal, pour une réflexion afin d'améliorer la sécurité de cette rue principale, une réponse leur sera transmise.
- Invitation reçue de la mairie de Rochefort-sur-Loire dans le cadre de la 42ème fêtes des moules,

Le maire. Paul TRESMONTAN